ANNONCES PARISIENNES.

[illegible]URS COMPLET D'HISTOIRE

[illegible] seignements d'instruction secondaire, par M. L'ABBÉ DRIOUX, professeur [illegible] de Langres, membre de la société littéraire de l'universite catholique de [illegible]

[illegible] HISTOIRE SAINTE. [illegible] N. S. J. C. 1 vol. in-18, br. 1 fr. [illegible] par Mgr l'évêque de Langres.

[illegible] ELEMENTAIRE D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. [illegible] des papes, conciles, [illegible] principaux personnages [illegible] 1 fr.

[illegible] DE L'HISTOIRE ANCIENNE. [illegible] peuples de l'an [illegible] Jésus-Christ. 1 vol. in-12 br. 2 fr. 20 c. [illegible] NN. SS. archevêque et [illegible]

[illegible] DE L'HISTOIRE ROMAINE. [illegible] jusqu'à l'invasion [illegible] 12 br. ou cart. 2 fr. 50 c.

PRECIS DE L'HISTOIRE DU MOYEN AGE. Depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs-Ottomans. 1 vol. in-12 2e édit., br. ou cart. 2 fr. 50 c. *Ouvrage approuvé par NN. SS archevêque et évêques de Tours, Langres, Dijon, Chartres, Châlons, Montauban, &c.*

PRECIS DE L'HISTOIRE MODERNE, Depuis la prise de Constantinople jusqu'à la convocation des états généraux. Seconde édition. 1 vol. in-12, br. ou cart. 2 fr. 50 c. *Ouvrage approuvé par NN. SS. archevêque et évêques de Tours, Montauban, &c.*

PRECIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Depuis les Gaulois jusqu'en 1830. 1 vol. in-12, br. ou cart. 2 fr. 50 c.

PRECIS ELEMENTAIRE DE MYTHOLOGIE, Grecque, romaine, indienne, persane, égyptienne, gauloise et scandinave. 1 vol. in-18, cart. 1 fr.

[illegible] EUGÈNE BELIN, rue Christine, No. 5, Paris. [illegible] au Bureau du journal.

[illegible]URS ABRÉGÉ D'HISTOIRE

ET DE MYTHOLOGIE,

[illegible] des pensions de demoiselles et des autres établissements d'instruction publique.

PAR M. L'ABBÉ DRIOUX.

[illegible] SAINTE. [illegible] 1 fr. [illegible] Mgr l'évêque de Langres.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. 1 vol. in-18, br. ou cart. 1 fr. 20 c.

[illegible] ECCLESIASTIQUE. [illegible] 1 fr.

HISTOIRE MODERNE. 1 vol. in-18, br. ou cart. 1 fr. 20 c.

[illegible] ANCIENNE. [illegible] 1 fr. 20 c.

HISTOIRE DE FRANCE. 1 vol. in-18, br. ou cart. 1 fr.

[illegible] ROMAINE. [illegible] 1 fr. 20 c.

MYTHOLOGIE. 1 vol. in-18, br. ou cart. 1 fr.

[illegible]NNAIRE CLASSIQUE [illegible] AIS-ANGLAIS [illegible] ANGLAIS-FRANÇAIS, [illegible] tes; — et des principaux termes des sciences, arts, métiers; suivi de vocabulaires des noms historiques, mythologiques et de géographie, par SHRUBSOLE et THIEBAUT, professeurs d'anglais. *Sixième édition*, corrigée et précédée d'une introduction et d'exercices donnant la clef de ce dictionnaire, d'une table des principales abréviations de la langue anglaise, d'une table des substantifs dont le pluriel se forme d'une manière irrégulière et d'une table des verbes irréguliers.

1 v. in-8° de 690 pages, broché 6 fr. Librairie classique d'EUGÈNE BELIN, rue Christine, No 5, à Paris.

S'adresser pour informations au Bureau du journal. 25 nov

[illegible]BRIQUE SPECIALE [illegible] CHEMISES pour l'Exportation. [illegible] & Cie. 58, rue Bourg-l'Abbé, Villeneuve, à Paris. [illegible]

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE, Rue Dauphine, 38, A PARIS. Vingt années de succès constants contre la goutte et les rhumatismes, établissent sa supériorité sur tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour. *Dépôt à la Nlle-Orléans*—PINAC, *pharmacien.*

[illegible]GATIF A LA MAGNESIE. [illegible] DESBRIERE. [illegible] Desbrière [illegible]

BREVET D'INVENTION. Plus de Chevaux blessés. Collier Marcellange. (*Dit Hygiénique.*) Pour chevaux de luxe, de porte, de labour, de roulage, etc. Ses propriétés nouvelles le rendent indispensable. Breveté, le faux collier, il prévient les inflammations, les blessures, les guérit rapidement sans interruption de travail. Les chevaux jeunes, soumis à son usage, éprouvent un soulagement notable qui leur permet de développer plus de forces, plus de vitesse. Durée, solidité, économie, son rembourrage léger et imperméable facilite cette action de la chaleur et de la sueur, et par suite cause moins de maigreur. S'adresser à PARIS, [illegible] pour commandes à M. TESTARD, Passage Choiseul No 1.

[illegible]facture de Cristaux. [illegible]

[illegible] METALLIQUES [illegible]SSIER BREWER, [illegible]

LONGUEVILLE, No 10, RUE RICHELIEU, *Près le Théâtre Français*, SEULE MAISON SPECIALE A PARIS, OU L'ON TROUVE TOUT FAITS: Chemises, Caleçons & Gilets. 1an—3pm

[illegible]AU DE BOTOT. Rue Coq-Héron, No 5, seule maison ou se fabrique l'Eau Balsamique et Spiritueuse [illegible] l'antagonisme des dents [illegible] odeur suave. [illegible] lan-v & camp.

[illegible]INES A BRIQUES. [illegible]

LEFFROY, Fabrique de Cartonnages Fins, de fantaisie et de luxe, SPÉCIALITÉ POUR CONFISEURS, RUE MICHEL-LE-COMTE, 33, A PARIS. COMMISSION ET EXPORTATION.

Madame Vve CHEIX. [illegible] de Cartonnage Fin en tous genres. [illegible] A PARIS.

BERNARD, Fabricant de Cartonnages en tous genres pour Confiseurs, Parfumeurs, etc. *Rue Montmorency, No. 4, à* PARIS

[illegible] Stores transparents, [illegible] GILBERT, [illegible]

PAR BREVET D'INVENTION. Nouveaux Billards Meubles POUR APPARTEMENTS. GRANDE FABRIQUE DE BILLARDS EN TOUS GENRES *ET A PRIX FIXE.* De M. Guy Lelouvet Jr., *Rue Notre-Dame de Lorette*, 52.

Brevété aussi pour ses blouses mobiles à volonté et ses nouvelles bandes élastiques et à ressorts, à double précision, incomparables comme ses nouveaux billards, à tout ce que l'on a fait jusqu'à présent.

Billards pour Salons et Salles à manger, de ...... 725 à 790 francs. Billards lits, tout garnis ...... 780 à 850 francs. Billards très riches, à gorges ...... 790 à 990 francs. Billards d'enfans ...... 90 à 250 francs. Occasion joli choix de billards, 350 à 450 francs. Tous les accessoires sont compris dans les prix ci-dessus. 26juil

[illegible]AISON DUMOULIN, [illegible] du Rempart, 44, A PARIS. [illegible]

Bijouterie de Saintete. Fabrique spéciale de médailles brevetées de deux couleurs; médailles blanches, sujets jaunes, et médailles jaunes, sujets blancs. CALLE, RUE DES DEUX PORTES ST-SAUVEUR, *No 30, à PARIS.* 28 oct—12s

[illegible] PROCÉDÉ MECANIQUE. [illegible] Invention et de Perfectionnement [illegible] Velours Transparents. [illegible]

Bijouterie Religieuse. No 18, RUE DES QUATRE FILS, A PARIS. OR ET ARGENT. Spécialité de médailles, croix, reliquaires, chapelets, christs, etc., de la fabrique de ROBINEAU SORIN Freres. 28 oct—1pa6m

[illegible] TRANSPARENTS. [illegible] Aucéra, artiste peintre [illegible] No. 4, rue Barre [illegible] 26juil

[illegible] No 37, à Paris. KOCH, [illegible]

[illegible] NIVEAU-LAFFECTEUR. [illegible]

Maison de Commission pour le Clergé. 8. *Place Lafayette, à* PARIS.

UN ancien professeur de philosophie dans les séminaires, *cédant à de hautes considérations*, a cru devoir se constituer le mandataire *officieux* du clergé, afin qu'il n'ait plus à courir le risque de tomber dans le piège que tendent à sa bonne foi les calculs intéressés de la spéculation. A cet effet, il s'est entouré d'artistes distingués et a fondé un établissement *spécialement* destiné à doter les églises de *tableaux et chemins de croix*, qui servent d'aliment à la piété chrétienne. Résolvant un problème dont la solution paraissait difficile, il a su concilier les vœux de MM. les curés avec les médiocrités de leurs ressources: expédiés sur tous les points de la France, à des prix dont la modération est une énigme pour le vulgaire, les tableaux exécutés dans ses ateliers excitent une surprise égale à l'admiration, et désormais le sanctuaire du plus humble village pourra être enrichi de pages précieuses, au lieu de ces toiles grossières où l'impéritie le dispute à l'ignorance.

S'adresser *franco* au directeur qui se prêtera à toutes les convenances des *fabriques*, autorisant les commettants à renvoyer à ses frais tous objets expédiés sur commande, si la nature de l'envoi ou le mérite d'exécution ne justifie pas leur confiance. 28 oct—3fen15jrs

[illegible] BRONZES D'ART. *Rue des Amandiers Popincourt*, 22. [illegible] FONDEURS ET FABRICANTS DE BRONZE, Statues, Groupes [illegible] Pradier, J. de Bay, Duret, Dantan, etc., etc. Pendules, Candélabres [illegible] S'adresser au bureau de ce journal. 26juil

BREVET D'INVENTION.

SERINGUE POMPE LELYON.

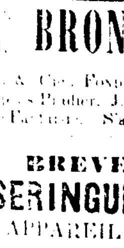

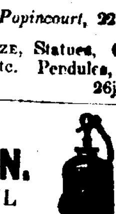

APPAREIL FONCTIONNANT SEUL SANS MECANISME NI RESSORTS. [illegible] sans réparations. Faculté d'obtenir à volonté un jet [illegible] Commission et exportation, rue du Temple, 89, à Paris. Nouvelle-Orléans. DEPOT A LA PHARMACIE PINAC, *Au coin des rues Dauphine et Orléans.*

[illegible] O. WOODRUFF & Co. [illegible] agents de la ligne de [illegible] et New-York. No. 93, rue des Magasins [illegible] JAMES E WOODRUFF

[illegible] CHIRURGIEN-DENTISTE [illegible] Tient son cabinet ouvert de [illegible] six du soir. 17 mars

[illegible] 100 paniers en débarquement du [illegible] du Havre, à vendre par EUG. ROCHEREAU,

F. G. BARRIERE & CO. *Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines*, No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS, Importeurs directs de marchandises françaises. [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co. MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, 81, rue du Canal. NOUVELLE-ORLÉANS. 17 no

---

CHEF D'ORCHESTRE.

MR. FELIX [illegible] offre de fournir pour bal de société, et sortie militaire, des musiciens capables, avec de nouveaux quadrilles français et américains. Il a à sa disposition autant de musiciens que l'on peut en désirer; s'engagera pour des prix raisonnables et s'efforcera de contenter les personnes qui lui accorderont leur confiance. S'adresser au No. 41, rue de l'Hôpital, entre Vieille-Levée et Condé. 9 nov

SALSEPAREILLE

Du Docteur Townsend.

LE remède le plus extraordinaire qui soit au monde.

Mis en bouteille d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres; effectue la guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

Remède de Printemps et d'Eté.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis deux ans, ce remède a opéré plus de 35,000 cures, dont au moins 5,000 dans des cas réputés incurables.

Rhumatisme chronique, plus de	3,000	cas.
Dyspepsie,	2,000	"
Débilité générale	400	"
Maladies de femmes	7,000	"
Scrofule	2,000	"
Maladie du foie	1,500	"
Hydropisie	2,500	"
Phtisie pulmonaire	3,000	"

Et plusieurs milliers de maladies causées par le sang, telles qu'Ulcères, Erysypèles, Boutons, d'Artres, Migraines, &c., &c.

Ces faits peuvent paraître incroyables, mais ils sont garantis par des lettres de médecins et de nos agents dans la plupart des villes des Etats-Unis. M. Van Buskirk, pharmacien à Newark, New Jersey, nous en a cité plus de 150 dans cette ville seule. A New York, nous pouvons invoquer le témoignage d'un grand nombre d'hommes influens et dont la véracité est au-dessus du doute. C'est le meilleur remède connu pour prévenir la maladie. On peut dire hardiment que, cette année même, il a sauvé la vie à plus de

5,000 enfans,

en les préparant contre les chaleurs de l'été.

G. W. McLEAN, capitaine dans la marine des Etats Unis, et membre de la législature du New Jersey, nous adresse le certificat suivant:

Rahway, 25 janvier 1847.

Il y a un an, je fus attaqué par l'*Influenza*, et réduit à une grande faiblesse. On me conseilla la Salsepareille de Townsend. J'en pris deux ou trois bouteilles et fus soulagé. Ayant continué jusqu'à ce jour, ma santé est presque entièrement remise.

G. W. McLEAN.

En publiant ce certificat et quelques autres de même nature, M. John Jackson, éditeur du *Republican* de Rahway, ajoute: Les succès de l'Extrait de Salsepareille du Dr. Townsend sont vraiment merveilleux. Les certificats de M. McLean, du Rev. M. White, bien connus en cette ville, en font foi. La signature de deux hommes aussi intelligens est une forte garantie de l'efficacité de ce remède.

TROIS CAS DE SCROFULE.

Le certificat suivant prouve que la Salsepareille de Townsend est toute puissante contre l'impureté du sang.

Dr. Townsend.—Monsieur, j'ai le plaisir de vous apprendre que trois de mes enfans, attaqués d'humeurs scrofuleuses, ont été guéris par l'usage de votre Salsepareille. Ils n'en ont pris que quatre bouteilles, et tout a disparu.

Agréez, &c. ISAAC W. CRAIN. New York, 1er mars 1847. 105, rue Wooster.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements, la Stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède, lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la stérilité des femmes, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas ou des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

Dr. Townsend.—Monsieur, depuis quelques temps ma femme souffrait d'une débilitation générale du système, et d'une sensation de pesanteur dans le bas ventre. On lui conseilla l'usage de votre Salsepareille. J'appris qu'elle avait produit de très bons effets dans des cas semblables. Elle résolut alors de s'en servir, en suivant vos recommandations. Il n'en fallut qu'une bouteille pour lui rendre la santé.

Agréez, &c. M. D. MOORE, Grande rue. Albany, 17 août 1844.

AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.

En général, les femmes se trouveront bien de l'emploi de la Salsepareille de Townsend. Leur système en reçoit une nouvelle énergie, sans que cet effet soit poussé trop loin, d'une manière à produire une réaction fâcheuse, ainsi que cela arrive trop souvent avec les remèdes nombreux dont on se sert pour réparer les forces.

OPINION DES MÉDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecins de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous reconnaissons que c'est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D. J. WILSON, M. D. R. B. BRIGGS, M. D. P. E. ELMENDORF, M. D. Albany, 1er avril 1845.

GREENPORT, Long Island

Dr. Townsend.—Monsieur, c'est avec plaisir que je vous apprends que j'ai constaté, dans plusieurs cas tout récens, les meilleurs effets de l'usage de votre Extrait de Salsepareille. Je l'ai moi même souvent administré; jamais sans produire un bon résultat. Dans les maladies causées par le dérangement des voies digestives, la jaunisse, etc., ce remède a surpassé mon attente. Veuillez m'en envoyer deux douzaines.

Agréez, etc., S. C. PRESTON, M. D. 10 juillet 1846.

DYSPEPSIE.

Aucun médicament n'a jamais autant approché de l'action des sucs gastriques, pour décomposer les alimens et fortifier les organes digestifs que l'Extrait du Dr. Townsend. Il guérit radicalement tous les cas de dyspepsie, récente ou chronique. Parmi une masse de certificats, signés par des personnes respectables et de bonne foi, nous prenons au hasard.

DEPARTEMENT DE LA BANQUE.

ALBANY, 10 mai 1845.

Dr. Townsend.—Monsieur, depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie; aigreurs d'estomac, perte d'appétit, chaleurs dans la poitrine; aversion pour toute espèce d'alimens, dont je ne pouvais garder qu'une très petite partie, tels étaient les symptômes. J'avais essayé de tout, mais en vain. Il y a deux mois, j'ai pris votre Extrait de Salsepareille, en désespoir de cause. Après l'emploi de six bouteilles, mon appétit était revenu, et les vigueurs avaient disparu.

Agréez, etc., W. W. VAN ZANDT.

Hémorrhoïdes.

L'Extrait de Salsepareille n'est pas moins efficace contre cette douloureuse maladie, que contre les maladies et vices du sang, la dyspepsie, etc. En voici la preuve:

Dr. Townsend.—Monsieur, les effets de votre Salsepareille sont vraiment merveilleux. Depuis huit ans, les Hémorrhoïdes m'ont fait éprouver de cruelles souffrances, sans espoir de guérison. Encouragé par les succès divers de votre Extrait, je me décidai à en essayer, et j'ai le bonheur aujourd'hui d'être radicalement guéri. Faites de ce certificat l'usage que vous voudrez, et envoyez moi les incrédules. Je saurai bien les convaincre.

JOHN HALL, 49 rue Fulton. New York, 6 juillet 1846.

RHUMATISME.

Des cures merveilleuses ont été opérées par l'Extrait de Salsepareille. La maladie a cédé, même dans les cas chroniques, où les membres étaient enflés et où les douleurs semblaient pénétrer dans les os.

Dr. Townsend,—Monsieur, une douleur rhumatismale, ayant son siège dans la jointure de la hanche, me retenait depuis longtemps au lit. Un de nos premiers médecins n'avait rien pu faire pour me soulager. L'usage d'une seule bouteille de votre Salsepareille m'a guéri; je n'ai plus de la maladie que le souvenir.

ASHBELL WALKER, 22 rue Daniels. Albany, 2 janvier 1845.

Le certificat suivant est de M. Seth Terry, un des avocats les plus respectables de Hartford, dans le Connecticut.

Dr. Townsend,—J'ai fait usage d'une bouteille de votre Salsepareille qui a produit un excellent effet sur une douleur de Rhumatisme chronique à laquelle je suis sujet depuis une chute qui m'est arrivée il y a quelques années. Envoyez-m'en deux bouteilles, aux soins du Dr. Seymour. J'ai parlé de votre Salsepareille à nos meilleurs médecins, qui tous la recommandent.

SETH TERRY. Hartford, 12 mars 1845.

Préparé et vendu par S. P. TOWNSEND M. D., No. 126, rue Fulton, à New-York. Nouvelle-Orléans, en vente chez J. WRIGHT, Seul Agent, 23 aout—1an rue de Chartres 151

NEGRES A VENDRE—Cent cinquante nègres du Maryland, et de la Virginie, arrivant de Baltimore et se composant de domestiques de maison, couturières, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, forgerons, charpentiers, cochers, barbiers et un grand nombre de nègres de champ, lesquels seront vendus à bas prix, et entièrement garantis. Les habitants et autres trouveront un grand avantage à visiter son stock à la rue de l'Esplanade. 12 nov—30 J. M. WILSON.

Nègres! Nègres!

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son ancien établissement, rue Moreau, No 29, 3e Municipalité, le plus grand et le plus beau lot de nègres qui ait été importé jusqu'à ce jour. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter son établissement. Pendant la saison, de nouveaux lots seront reçus régulièrement de la Virginie. 5nov—4m Wm F. TALBOT.

CENT NEGRES A VENDRE.

A vendre au dépôt longtemps établi à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade, consistant en domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, et des travailleurs aux champs. Le soussigné continuera à recevoir du Maryland et de la Virginie des esclaves durant toute la saison. Cet établissement étant le plus ancien de cette ville, les personnes qui ont besoin d'acheter des esclaves feront bien de venir voir ceux qu'il a en vente. 2sept—3m SLATTER & LOCKETT.

EN débarquement du navire français l'Oscar, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

24 barriques vin rouge, vieux St Estèphe; 12 do do Montferrant; 16 demi barriques vinaigre de vin blanc, qualité très supérieure; 34 caisses fraises au jus, marque Duffes & Co; 56 do fruits assortis au jus, do do; 500 boîtes sardines à l'huile, do do; 2000 demi boîtes do do do; 1550 quarts et deux tiers de boîtes do do; 20 boîtes truffes pures du Perigord, do do; 100 demi do do do do; 24 bouteilles marrons rôtis do do; 64 boîtes pâtés truffes assortis do do; 160 demi boîtes do do do do; 174 quarts de do do do do.

CHARLES DUFOUR, 9 nov No. 35, rue Natchez

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne qualité supérieure, en débarquement du navire Espindola, et à vendre par CH. DUFOUR, 18nov 35, Natchez.

EN débarquement et à vendre par le soussigné: 8 barriques vin rouge Montferrand; 18 demi barriques vinaigre blanc; 16 barriques do do. 18nov CH. DUFOUR, 35, Natchez.

CEPS à l'huile et Champignons. — 3 caisses en débarquement et à vendre par 18nov CH. DUFOUR, 35, Natchez.

EN débarquement des navires Océana et Wakona, venant de Bordeaux. 200 [illegible] en drap assorties de Bordeaux; 120 chemises flanelle 1re qualité; 60 barriques vin Château Margaux; 300 caisses Haut-Sauterne capsulé; 500 do Château-Bel-Air vieux; 100 boîtes ceps à l'huile; 20 caisses prunes sèches 1re qualité, à vendre par D. LANATA. 18nov 8 et 10, Jefferson.

J. T. SHOOT, AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE Pour la Louisiane, Mobile, Alabama. 5 juin—1an.

NORTH BROTHERS, Coin Commune et Magasins, Nlle Orleans, Exerçons de laine Américaines, [illegible] dentelle, soieries [illegible] et bonneterie [illegible] et anglaises, etc. Leur assortiment sera des plus complets pendant toute la saison et aux prix les plus bas, au comptant. Les marchands de la campagne trouveront leur avantage à examiner leur stock avant d'acheter ailleurs.

COTONS Lowell 4/4, 7/8; do croisés 7/8; do Patnam, 4/4, 7/8, 3/4; do Canal Mills; do Kentucky; Lindseys et Kerseys; Jeans du Kentucky; Lindseys à carreaux; écossais du Maryland; Linseys blanc et de couleur, Lowell; Jeans de Glasgow, de Washington; coton écru d'Appleton, 4/4, 7/8; do 4/4 Hope Mill, Granit, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding et Grandes Chutes; do 7/8 Tremont, Springfield et Dwight; cotons à chemises 4/4 Bay State, Pittsfield et Hamilton; do à draps 6/4 et 12/4 Hamilton, Waltham, Lawrence, Appleton; do 10/4 Peterboro; flanelle coton écrue et blanchie d'Hamilton; do de couleur; do rouge, blanche, jaune, verte, croisée de Salisbury; do gaze; do des Galles; œil de perdrix; do Huckaback, écossais, russe, de coton; Linge damassé 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4; toiles d'Irlande; do de Bretagne; crash; platilles; cravattes jaconas; do soie, italienne; croisée; soie à coudre noire et de couleur; mouchoirs de poche à raies; do Vaio a; Romal; [illegible] bleu, Madras; batiste; Pongee; foulards; do rouge; balles de coton, du Russie, Rohroy; jupons à couleur; do Victoria; serviettes et nappes à raies de couleur; do écrue; do coton; Parapluies coton, soie et gingham; coiffures de laine pour femmes; do pour chemin de fer, nouvel article; bottines d'enfans dites Caledonia, Cobourg, Victoria et Brunswick; gants castor, castor Berlin, filet; galons de soie; caleçons et chemises de peau en soie, laine d'agneau, mérinos, cachemire; chemises à devants de toile; galons et bordures; tapis de table; lacets pour bottines et corsets; batiste noire; do couleur; Jeans satinés blancs, bleus et brune; Velours noir; Bombazette noire, rouge, verte et bleue; Alepine; Cotonnades; style; Denims d'Yorke, d'Hamilton, Chester; ouates; chaussettes écrues; do coton bleu, do gris; bas de femmes gris, noirs, blancs; do casimir; do laine; Alpacca, mêlés; do coton blanc; épingles à la livre de Londres et américaines, noires; aiguilles; boutons lasting; soie croisée, moires, de bretelles, argentés, de jais, de chemises; d'agate, ordinaires, de nacre; agrafes; do en boîtes, sur cartes; fortes pour nègres; couvertures de Methuen, Houghton, Delaware, Mantban, Hankinak, Rochester, Blokley, Amoskeag; Toile de Hollande écrue; bretelles écruchonc; do en filet, barège vert; Silesias; Burlaps; Osnaburg fil, ginghams Earlston; do noirs et blancs; couvertures rouges, vertes, bleues pour sultans; do américaines 3 points; do françaises, Duffel, et Rose; do rouges anglaises 10/4, 11/4, 12/4 et 13/4; do françaises mêmes dimensions; do coton; draps de pilote; étoffes à gilets; fil de Marshall; do couleurs assorties, do en écheveaux; do de Taylor et Alexander; mérinos noir anglais; do français; do de couleur; alpacca, mousseline suisse unie et brochée; batiste; jaconas; bordures et entre deux; dentelle noire et blanche; do Valenciennes; voilettes dentelle; satinet noir et bleu; gris de fer; drap anglais bleu, noir, vert, chamois; basin pour meubles; brin à carreaux; do blanc, pièces de 25 yardes; gingas pour tabliers; velours de soie.

Grand assortiment de Calicots, de 250 à 300 genres différents, achetés à bas prix.

Aussi: Marchandises françaises.

Indiennes, genre tout nouveau; étoffes à meubles, bleues, rouges; damassées; mouchoirs Madras, nouveaux dessins; do paillaka; do Naples petits dessins; ombrelles, grande nouveauté; parapluies soie, de 28, 29, 30 et 32 pouces; mousseline laine, dessins, riches; cachemire d'Ecosse, bel article, mitaines soie, laine, fichus assortis, cravates de fantaisie 7/8 et 4/4, do satin noir; do écharpes; schalls de soie 3/4, 4/4, 6/4 et 8/4; schalls Cachemire imprimé 6/4 et 8/4; anneries de Pékin, unies, moirées et rayées; gants chevreau, pour hommes et femmes; do castor sans couture; mouchoirs de soie, foulards, bas de soie blancs et noirs; crêpe noir, Cachemire do; Barège vert et noir; pou de soie, noir, uni, moiré, rayé; chaussettes; bas de coton blancs; bretelles caoutchouc, nouvel article; do coton blanc, bas gris, pour femmes et enfants; broderies, grand assortiment, mouchoirs, manchettes, collerettes, entre deux, bonnets, bordures; dentelles blanches et noires; guinghams à carreaux; casimir pour pantalons; mouchoirs de batiste unis, ourlés, à rivières, imprimés; toile à draps, ne rinos couleurs assorties; flanelles gaze et crocées; cotonnades pour pantalons, en coton et laine, gants de fil; schalls mérinos noir pour deuil; do Thibet 5/4 et 6/4; gants de soie noire; rubans en grand assortiment, satin et taffetas, Nos de 1 à 12, mousseline laine et cachemire d'Ecosse noir uni, de 5/4 et 6/4; galons de fil, assortis, Nos de 1 à 12; anneaux; fil à tailleurs; dés d'argent et bronzés; boutons de soie, pour habits et paletots; do nacre; do à cinq trous, peignes de toilette, soie à coudre de toutes couleurs; franges; satin blanc et noir; schalls de laine 4/4 et 6/4. 29 oct—3m

AVIS AUX MARCHANDS.

LORNE & FROIS ayant installé le haut de leur magasin spécialement pour la vente en gros, informent les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont en magasin un assortiment complet de marchandises françaises et allemandes, qu'ils vendront à des prix très modérés.

Moires noires, Pékins, poult de soie, taffetas gros grains, royales reps, gros de Naples et satins noirs et couleurs unis et façonnés, passementeries pour robes et rideaux, mouchoirs batiste, ourlet, rivière brodés et garnis, mouchoirs batiste unis en pièce et en cartons, batistes et linon, batiste, gants en peau et en filet, cravates pour dames soie et en cachemire; cravates pour homme satin, taffetas et gros grains; écharpes cachemire brochées et imprimées; écharpes taffetas noir et couleur, châles satin et gros de Naples, mantilles moires et à carreaux, rubans satin et en taffetas, ombrelles assorties, gants différents genres, mouchoirs Madras, bas bleus, gris, blancs et écrus, chaussettes écrues qualités assorties; indiennes françaises, cotons rouges, chamois et bleus, damas coton et laine et coton, coton satiné bleu et chamois; pointes tricot et petits châles Thibet et mousseline laine, noirs et couleurs, satine laine et cachemirs noirs, cachemires gris et satine, pèlerines et cols brodés, couronnes et guirlandes assorties, Bareges pour robes, noirs, unis et à carreaux, Bareges imprimés nouveautés, châles crêpe brodés, velours noirs et en couleur et un grand assortiment d'autres articles dans leur genre.

LORNE & FROIS, 16 nov 21, rue de Chartres.

J. P. LASSERRE, COUTELIER, Rue Condé, No 20, en face la rue Madison, Nouvelle-Orléans.

A l'honneur d'informer messieurs les Docteurs et les Etudians qu'il vient de recevoir de M. Charrière de Paris, par le navire John Cadmus, un assortiment d'instruments de chirurgie, tels que trousses pleines et vides acier et argent à poche, [illegible] et ordinaire, boîtes à dissection, amputation, trépans, tailles, cataracte, lithotritie accouchement et autres spéculums de tout genre, sondes et en général toutes les instruments utiles à l'art chirurgical. Il fabrique tous les objets ci-dessus et autres et fait les réparations et tout ce qui est utile à leur entretien. Il fabrique les bandages herniaires et aussi les bottes orthopédiques.

Il a également l'honneur d'informer le public en général qu'il vient de recevoir par le même arrivage un assortiment de couteaux fins de tout genre et de toutes grandeurs, couteaux rasoirs, objets de jardinage, couteaux de voyage, services à découper, rasoirs garantis et une quantité d'autres objets, le tout à des prix modérés. 16 nov—3m J. P. LASSERRE.

CHAMPAGNE SUPERIEUR.

LE soussigné, seul agent de MM. le marquis de Mareuil et de Loisson, propriétaires de vignes dans les meilleurs crus de la Champagne, offre à vendre, en débarquement du navire La Vesta, venant du Havre, l'envoi de ces Messieurs:

Deux cents paniers de vin de Champagne, de leurs marques et bien connues et appréciées dans tout le pays, savoir:

Ay 1re qualité, Perry 1re qualité. Perry qualité supérieure, Cygne Aubert et Sillery, qualité supérieure.

Aussi: Ay et Sillery du comte de Mordant. Le tout en grandes et demi bouteilles. F. JORDY, 16nov—101 10, Conti.

80 barriques vin Montferrand; 20 do St Julien, do; 20 1/2 do do; 150 caisses Haut Sauterne, blanc; 110 do Barsac. 25 do do en 1/2 bouteilles; 25 do do rouge Chât. Margaux do do; 20 do do do Chât. Lafitte, vieux extra, &c, &c, à vendre par DUBUCH P. 30sept 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en débarquement du Cameo de Bordeaux: 32 barriques vin Montferrand, 100 caisses vin au-dessus de l'ordinaire, 100 do cerises à l'eau de vie, 25 do abricots do do, 25 do prunes do do, 240 milliers bouchons pointus, 40 milliers bouchons fins et surfins, par DUBUCH P. 22 oct 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

CIMENT ROMAIN; do Hydraulique; Plâtre de Paris; Bourre de plâtrier; Poussière de marbre; Tuiles à feu; Briques à feu anglaises et de Pensacola. A vendre à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co, 25 oct No. 11, Magasins rouges 3e Munici

10 de Récompense POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.

Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de M. Pochelu, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Josias Gray; ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Poydras où elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes. S'adresser à CHARLES A. JACOB, 25sept—1f 30, Bank Place.

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 24 août dernier. Marque particulière — un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête. Paroisse St Charles, 27 septembre 1847. S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J. Tardos, 15, rue Conti, 2d sep—2f O. ST. AMAND

$200 piastres de récompense.

PARTI marron de chez le soussigné le 29 juillet dernier, un nègre nommé SIMON, taille d'environ 5 pieds 7 ou 8 pouces, robuste; il a une cicatrice d'environ un pouce de long sur l'épaule gauche, d'environ 23 ans, et très intelligent. On suppose qu'il rôde dans la ville, très probablement parmi les navires, ou steamboats. La récompense ci dessus sera payée s'il était pris hors des limites de cet Etat, ou $100 seront payés à celui qui le logera dans une des geôles de la Louisiane, de façon que je puisse l'avoir. 17 nov WM. MASSEY, No. 20, rue Bienville.

CIGARES — Un stock parfaitement choisi des marques, en vogue, de la Havane et de Principe, à vendre, depuis $12 jusqu'à $55 le millier, par 25nov LABORDE & XIQUES, 31, Commune

SUCRE—500 caisses de sucre brun de la Havane, convenable pour les raffineries, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, rue de la Commune

CAFE DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune.

CIGARES—Un grand et bel assortiment de cigares de la Havane, toujours en mains, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune

CONFITURES, Conserves de 1ère qualité de la Havane en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune

PICADURA—Quelques barils de picadura pour papier à cigares, à vendre par LABORDE & XIQUES, 13 nov 31, rue de la Commune

GELEE DE Gouyave—quelques barils de gelée et marmelade de gouyave, et petites boîtes, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune.

MIEL—Petits barillets de miel de la Havane, 1ère qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune

EN débarquement du navire Océana, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

25 caisses vin blanc (extra), Haut-Barsac. 50 do do rouge vieux Latour. 50 do do do do Chateau Lafitte. 100 do do do do Chateau Margaux. 1 tierçon vieux cognac Castillon. 25 caisses liqueurs superfines. 100 paniers anisette do. 50 caisses fruits à l'eau de vie. 20 do do en 1/2 pobans. 5 do prunes sèches en pobans. 5 do do do en boîtes. 25 do fruits au jus assortis. 15 do do 1/2 pobans. 5 do moutarde. 3 do pâtés truffes, 1/2 et 1/4 de boîtes. 10 do mastic rouge. 40,000 bouchons assortis. FERBOS, 17 nov eng. Royale et Dumaine

Marchandises de Ménage.

50 balles 5/4 draps de lits Chicopee D. 20 caisses do blanchis, Dwight. 5 caisses 7/8 imprimées bleu et noir. 6 do mouchoirs Taylor. 3 do Madras, bleu rayé, à vendre par 13 nov—6f McDOWELL & PECK, 36, Gravier

---

AVIS JUDICIAIRES.

D[illegible] une pétition à la Cour, [illegible] d'exécuteur testamentaire de la succession de feu Guillaume Canaud décédé: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS. 24 nov— Dépu é greffier

Succession d'Edward Ford.—No 753.

ATTENDU qu'Abraham Spears a ce jour présenté une pétition à la Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession vacante de feu Edward Ford décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans dix jours à dater de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du dit pétitionnaire. Par ordre de la Cour, ce 25 novembre 1847. 26 nov—3m10 P. LEBLANC, greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nlle Orléans.—Je, Alfred Rousseau, greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, certifie que le vingt de novembre mil huit cent quarante sept, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire de Madame Marie Estelle Celeste Drouet, épouse de Philippe Engelle, vs. son mari, dans les mots et termes suivants, savoir: La Cour considérant le témoignage introduit et la réponse du défendeur, est d'opinion que la demanderesse a soutenu les allégations contenues dans sa pétition, et de plus la Cour considérant les articles 2399, 2400, 2401 et 2406 du C. C.

Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse soit séparée de biens de son dit mari, et qu'elle recouvre du défendeur les propriétés et esclaves suivans, savoir:

1o—Un lot de terre sis et sur la rue Jackson, ou Cours de Paris, ou en valeur, savoir la somme de quatre mille six cent cinquante piastres.

2o—L'esclave Liza ou sa valeur, savoir huit cents piastres.

3o—L'esclave Pauline et ses deux enfans, ou leur valeur, savoir onze cents piastres.

4o—La somme de cent vingt cinq piastres, reçue pour elle par son mari.

5.—Et un lot de terre situé rue St-Claude, ou sa valeur, savoir: trois mille piastres; le dit lot formant partie des biens paraphernaux de la demanderesse et dont le défendeur a pris l'administration; et il est de plus ordonné, adjugé et décrété que le défendeur donne à la demanderesse, l'administration de ses propriétés et esclaves susdits, et que la demanderesse recouvre de plus du défendeur la somme de deux mille piastres, montant de l'emprunt de F. de Lizardi & Co, le tout avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées, et il est de plus ordonné que le défendeur ait à payer les frais de la poursuite.

Jugement rendu le 20 novembre 1847, et signé le 25 novembre 1847.

(Signé:) JOHN McHENRY, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et L. S. le sceau de la susdite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-sixième jour de novembre de l'année mil huit cent quarante sept et la soixante et douzième de l'Indépendance des Etats Unis. (Signé:) ALF. ROUSSEAU, 26 nov—Mer30 Greffier.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Juan Rio, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feue Caroline Church, femme de couleur libre, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. 22 nov—3m10 ALF. ROUSSEAU, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'état de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent salut.

Attendu que William Christy ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le dix-huitième jour de septembre de l'année 1847, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le onzième jour d'août de l'année 1847, dans la succession de Marie Claire Chibert, veuve Michel Decrécy, No 632 de cette Cour, à laquelle vente William Christy s'est rendu acquéreur pour le prix de $1330, payable moitié comptant et la balance en deux paiements égaux à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire de la dite succession, assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE.

Un lot de terre situé dans la Seconde Municipalité de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Poydras, Perdido, St-John et St Peter, situé sur la rue [illegible] (c'est-à-dire vers la rue Poydras) désigné par le numéro Cinquante-Deux et mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue St John, sur cent vingt pieds de profondeur entre ces gnes parallèles.

Bureau du greffier, Nouvelle Orléans 3 novembre 1847. EMILE BORDELOIS, 6 nov—4en30 Dep. Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Cinquième District de la Nouvelle-Orléans.—No 261—Je certifie par le présent que le 4 mois de novembre 1847, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire de Mary Louisa Beirne épouse Joseph Salnave vs. son mari, dans les termes suivants, sur motion de M. Z. Latour, conseil de la demanderesse et sur la production de la preuve des charges portées dans la pétition, il est ordonné et décrété que le jugement par défaut, rendu par la Cour, le 26 du mois d'octobre, soit maintenu, et qu'il y ait jugement de séparation de propriétés entre la demanderesse Marie Louise Beirne et le défendeur Joseph Salnave, son mari; que la demanderesse ait jugement contre son dit mari pour la somme de quatorze cents piastres et soixante-deux cents et demi, avec intérêt légal, à dater du 21 juin 1847, date de la demande judiciaire, jusqu'à paiement et dépens, avec privilège et hypothèque accordé par la loi aux femmes mariées pour le recouvrement de leurs droits paraphernaux.

Jugement rendu le 4 novembre 1847. Signé le 9 novembre 1847.

(Signé) A. M. BUCHANAN, juge.

En foi de quoj'ai délivré le présent et apposé le sceau de la Cour, ce jour, le 9 novembre 1847. 11 nov—Men 30 J. O. CHALON, dep. greffier.

AVIS DE COMMISSAIRES.

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution du Conseil de la 3me Municipalité, de la ville de la Nouvelle-Orléans, il a été résolu de continuer l'ouverture et l'élargissement de la rue Claiborne, depuis la rue [illegible] St-Avide de l'avenue des Champs Elysées, au débarcadère du magasin à Tabac, rue Pologne, les soussignés ont été nommés Commissaires d'estimation et assesseurs, par l'honorable Juge de la Troisième Cour de District, dont tout propriétaire des terres, lots ou bâtisses face à la dite rue, que l'on doit ouvrir et élargir, comme il est dit ci-dessus, ou tout autre propriétaire et personnes intéressées des dits terres, lots ou bâtisses sont exprès, sont par le présent de faire savoir, dans quinze jours sans délai, au soussigné ou à J. F. d'Hemécourt, voyer de la dite Municipalité, demeurant rue Marigny, entre les rues Grands Hommes et Craps, leurs titres ou les limites des dits terres, lots ou bâtisses face à la dite rue ou celles adjacentes.

JOHN CULBERTSON, allée de la Bourse St-Louis, No. 33. Ca. de GRAND PRÉ, rue Conti, No. 56, J. Mc. CAFFREY, encoignure Craps et Bagatelle. 23 nov—6,3pa

AVIS.—Les soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 28 septembre 1847, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assessement des terrains nécessaires pour l'ouverture et l'élargissement de la promenade Carondelet, côté ouest à la rue Touro, donnent avis qu'ils ont déposé ce jour, entre les mains du greffier de la dite Cour, un tableau de la dite estimation, qui est ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées, lesquelles sont par le présent avisées que le rapport de la dite estimation et assessment sera présenté à la dite Cour pour être confirmé et toute personne dont les droits ou intérêts seront lésés, auront le droit de présenter des objections par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, lequel, suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours, en français et en anglais, dans deux des gazettes publiées dans cette ville.

Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1847. J. D. LAMBERT, H. J. RANNEY, 12 nov—20 OCTAVE BLACHE.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

LE 20 NOVEMBRE 1847.

EN vertu des ordonnances existantes, l'adjugerai à l'enchère, lundi, six décembre 1847, à midi au bureau de la Mairie, la ferme de la Halle, (Port Market), située dans la Municipalité No. Trois, pour le terme d'une année, à partir du premier janvier, 1848, conformément aux dites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente. A. D. CROSSMAN, 23 nov Maire.

Conduit aux épaves de la 2me Municipalité, située rue Baronne, un CHEVAL, sorel, sellé et bridé; d'environ 16 mains de haut avec un nez blanc et une étoile sur le front, borgne de l'œil gauche, les 2 pieds de derrière et gauche de devant blanc et ferré, nulle marque visible.

S'il n'était pas réclamé avant samedi, 27 courant, il sera vendu ce jour à l'endroit accoutumé, par R. Kerrison, encanteur spécial. J. L. WINTER, 11 nov capt. de la garde de nuit

TEINTURES ET NETTOYAGES *PAR LA VAPEUR.* MOIREUR D'ETOFFES DE SOIE. PERINAUD, 136, *rue de Chartres*, 136.

ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire réparer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail; car ses échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul qui ait importé et qui utilise en cette ville un cylindre français pour moirer les soieries en leur donnant un nouveau lustre, ce qui ne peut être fait dans aucune maison de cette ville, il est le SEUL POSSESSEUR D'UN CYLINDRE MECANIQUE A MOIRER ET LUSTRER LES ETOFFES.

Reinet à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général; fait les pièces pour marchands à des prix modérés.

SUCCURSALES. { Rue de Chartres, encoig. Conti, et rue Royale entre Dumaine et St-Philippe } On demande des ouvriers. 16sept—3m.

CARGAISON de la goëlette santiago—800 barils chaux de Thomaston, en débarquement dans la 3me Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, No. 11 Magasins Rouges, 5 nov Troisième Municipalité

COUVERTES—10 balles couvertes en débarquement du navire Oscar, et à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 nov Nos. 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Océana—3 caisses chemises mousselines, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 16 nov Nos. 17 et 19, rue St-Louis

FOIN—400 balles de foin de l'Est, en débarquement et à vendre à très bas prix, en lots à la convenance des acheteurs. S'adresser, au No. 84, Vieille Levée, près St-Louis. 16 nov

RACINES DE PLANTES BULBEUSES DE HOLLANDE.

IMPORTATION DIRECTE.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Ancona, du Havre, une grande collection de plantes bulbeuses, venant des premiers cultivateurs de Hollande, consistant en:

1600 double hyacinthes, en 26 variétés, 3000 tulipes en 9 variétés, 300 anémones en 6 variétés, 1100 iris en 3 variétés, Lys, Polyanthes, Narcisses, Jonquilles, Couronnes Impériales, Gouttes de Neige, Renoncules, Anémones, Hortenses, Lys de vallée, en 13 variétés; superbes Amaryllis, etc., etc., le tout à des prix modérés. Wm. DINN, 20 oct 11, Commune.

FRUITS ET FRAISES AU JUS—100 caisses fruits assortis et fraises au jus, en magasin et à vendre par CHARLES DUFOUR, 3 nov 35, rue Natchez

---

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias de date du 16 octobre 1847, et à moi adressé par l'hon. A. Canonge, Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi 30 décembre 1847, à midi, à la Rotonde de la Bourse de l'Hôtel, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Un lot de terre situé 3me Municipalité, rue Urquhart, entre la rue Musique et avenue Washington, mesurant 30 pieds face à la rue Urquhart, sur 119 pieds 4 pouces de profondeur; ensemble avec les améliorations qui y trouvent, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant. FRANCIS MOUNEY, 24nov—3m3f Constable.

FRANÇOIS VARION vs. Marc Laporte, No 1363. —Par convention des parties intéressées et enregistrée en Cour le 22 novembre 1847, je procéderai à la vente publique, à l'encan, vendredi 26 novembre 1847, à 3 heures P. M., aux coins des rues Victoires et Champs Elysées.

D'un cheval.—Conditions: comptant. 24 nov FRANCIS MOUNEY, Constable.

VENTE DE SUCRERIE, NEGRES, &c.

Pour opérer un partage entre la succession de Pierre Marin et celle de Rosemond Fagot.

EVARISTE MARIN administrateur de la succession de Pierre Marin, vs. ELISABETH ALPUENTE, veuve de Rosemond Fagot, administratrice de la succession de son dit mari.

ACTION EN PARTAGE: Pardevant l'honorable Cour de District, pour le 9me District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse Saint-Bernard.

EN vertu d'un ordre de vente en date du 26 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Cour du Second District Judiciaire de cet Etat pour la paroisse Saint-Bernard, dans le procès ci dessus,

Je procéderai à la vente publique, à la Bourse St Louis, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi 4 décembre 1847, à midi, pour le compte des dites successions,

D'UNE HABITATION ETABLIE EN SUCRERIE, située dans la paroisse Saint-Bernard, à deux milles du fleuve Mississippi, mesurant 10 arpents de face de chaque bord du bayou aux Bœufs, sur une profondeur ordinaire de 40 arpents des deux côtés dudit bayou, formant une superficie de 800 arpents.

Il y a sur ladite Habitation 250 arpents de terre cultivés en cannes, maïs et fèves; 100 arpents de souches de cannes, et des cannes suffisamment pour planter environ 90 arpents. Par le moyen d'une machine à dessécher, on pourrait cultiver environ 600 arpents de terre de plus.

Cette Habitation peut facilement être agrandie, des habitants voisins peuvent de petits lots de terre dont on pourrait faire l'acquisition.

Il s'y trouve une maison de maître toute neuve, une sucrerie avec équipage, moulin, purgerie, magasin à maïs, hangard à fourrage, écurie, hôpital, cuisine, pigeonnier, poulailler, cabanes à nègres, moulin à grue, une grande cabane pour y mettre les charrettes à l'abri; en un mot, cette habitation est parfaitement installée, ayant toutes les bâtisses nécessaires à son exploitation.

Ensemble 410 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Sept charrettes à roues ferrées, du Nord, toutes nouvelles, charrues, pelles, pioches, haches, &c.

15 mulets et deux chevaux créoles. 4 vaches, un taureau et 9 paires de bœufs.

Et les 15 esclaves suivants, savoir:

Monroe, nègre âgé d'environ 41 ans; Ben, 31 ans; Moultry, griffe, 37 ans; Sterling, nègre, 34 ans; Redin, 41 ans; Thompson, 36 ans; Cooley, 36 ans; Tom, 28 ans; Aaron, 46 ans, Campin, 36 ans; Louis, mulâtre, 44 ans; Philippe, nègre estropié, 30 ans; Dasie, négresse, 36 ans; Lucie, négresse, 46 ans.

Le tout sera vendu en un seul lot, aux conditions suivantes, savoir:

1o. L'acquéreur, en déduction du prix de la vente, assumera le paiement d'une somme de $14,300 due à la Banque de l'Union de la Louisiane, sur le crédit d'actions, laquelle dette est garantie par hypothèque sur la dite propriété, et payable le 1er juin 1848, renouvelable d'après la charte de la dite Banque;

2o. Sept mille piastres que l'acquéreur pourra, à sa volonté, payer comptant, ou dont il pourra proroger le paiement d'année en année jusqu'au 13 juin 1860, moyennant un intérêt annuel de 8 p. 100, qui devra être payé chaque année, à partir du jour de l'adjudication.

3o. Sept mille piastres dues à M. Pierre Durgut, en vertu d'une obligation hypothécaire consentie par acte au rapport d'Octave Rotureau, alors juge de la paroisse Saint Bernard, en date du 20 juin 1845, laquelle obligation quoique échue au 13 juin 1846, est sujette à renouvellement jusqu'au 13 juin 1852, avec un intérêt payable annuellement, à raison de 8 p. 100, à partir du 13 juin 1847, jusqu'à laquelle époque les intérêts ont déjà été payés, le paiement de laquelle dette devra être assumé par l'acquéreur.

4o. 6,000 piastres comptant, et la balance du prix payable en quatre termes égaux de un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction des administrateurs des dites successions, et tirés par l'acquéreur portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec intérêt de dix pour cent à leur échéance, portant du dit en un intérêt au 8 pour cent jusqu'à paiement définitif, sans que cette clause puisse autoriser en rien la prorogation du paiement des dits billets.

Les actes de vente seront passés par le Recorder de la paroisse de St Bernard. (Signé) E. MARIN, 29 oct—30f Administrateur.

AU PUBLIC.

LE prix moyen de la chaste de farine, étant aujourd'hui de $6 00, nous donnerons la semaine prochaine, à partir de lundi 15 novembre, vingt-cinq pains d'un escalin pour une piastre. RODRIGUEZ & Co, Boulangerie des E. U. 411 rue Julia. On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits de mer, au sucre, au beurre et des biscuits français pour navires et autres. 17 nov

LE soussigné offre à vendre, en débarquement des navires Taglioni et Bickingham, du Havre: 1 c. gilets confectionnés, 1 c. jupons crinolines à 5 et 6 laces, 1 c. toiles de fil, 1 c. batiste, mouchoirs à rivière, 4 c. jaconnats d'Inde, 4 c. Madras mouchoirs, 1 c. mousseline suisse pour rideaux, 3 c. do fantaisie pour robes, 1 c. parfumerie assortie, 2 c. chemises coloriées, 2 c. toile de lin, 1 c. velours de soie, 1 c. rubans de soie, velours de soie, rubans de fil et guipure, 1 c. [illegible] à broder et satin léger, 1 c. toile à draps, 1 c. cotonnade, 6 c. jourt assortis, 2 c. fantaisies laine et coton, 1 c. voilettes et des clés. A. PAVILLIER, 17 nov rue St Louis, 30 au ler

A VENDRE, en débarquement du navire Océana, de Bordeaux, 16 fromages de gruyère; 450 do tête de mort, 40 barriques vin Montferrand, 30 caisses vin Château Margaux, 40 mille bouchons fins, par DUBUCH P. 15nov 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

A VENDRE en débarquement du navire Emma, de Marseilles, 100 caisses de fleur d'orange, par DUBUCH P. 2lnov 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

REÇU par les navires Oswego et Galena de New-York, et à vendre bas prix: 20 caisses indiennes, patrons nouveaux, 1 do cachemires d'Ecosse imprimées, 3 balles flanelle rouge croisée, 1 caisse indienne française, 1 dito satinet noir. Par le navire Huron du Havre: 1 caisse rubans unis, noirs et couleurs assortis, en taffetas et satin, Nos 1 à 9. DUFOUR, DURAND & Co, 3 nov 25, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement des navires Océana et Wakona de Bordeaux: 245 caisses vin rouge Lafitte, Latour, Margaux et Leoville, 30 demi barriques vin blanc, Barsac et Sauterne, 25 barriques vin rouge Montferrand, 25 do do Pauillac et Médoc, 6 tierçons cognac J. J. Dupuy, 5 milliers têtes ail, 100 caisses vin blanc. V. MAIGNAN, 17 nov 87 rue St Louis.

A VENDRE en débarquement du S. S. Palmetto: 1 balle 30 pièces draps, 6 do 900 paires souliers, 25 paires mocassins indiens. V. MAIGNAN, 17 nov 87, St-Louis.

CAFE DE JAVA—200 sacs café vieux gouvernement de Java, à vendre par J. W. STANTON & Co, 17nov Encoign. Magasins & Lafayette

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs café de la Havane 1re qualité, à vendre par J. W. STANTON & CO., 17 nov Enc. Magasins et Lafayette

BRIQUES A FEU—100,000 briques à feu anglaises et de Pittsburg, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 17 nov 96 rue des Magasins

CHAUX de Thomaston, Philadelphie, St-Genève et St-Louis, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 16 nov 96 rue des Magasins

RESINE et Goudron, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 17 nov 96 rue des Magasins

Toiles et Marchandises de Toile (Batiste)

REÇU par les navires Sarah Ann et Martona de Liverpool, un grand assortiment de mouchoirs de (Batiste) différentes qualités—aussi 20 caisses toile d'Irlande, en pièces et demi pièces.

20 caisses platilles pour le marché mexicain. 10 do Toiles rayées assorties. 10 do Linadro et Arabie. 5 do Cross à la Morlaix. A vendre par 15 nov McDOWELL & PECK, rue Gravier

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le nègre HENRY, se disant appartenir à M. James Johnson, des Attakapas; il est âgé d'environ 25 ans et ne parle qu'anglais; taille 5 pieds 9 pouces.

Ainsi que le nègre WILSON, se disant appartenir à M. Edmond Fortail de St Jacques; le dit esclave mesure 5 pieds 7 pouces et demi, ayant lors de son arrestation un pantalon de kersey et une chemise en flanelle jaune.

Les propriétaires des susdits esclaves sont priés de les réclamer conformément à la loi. Paroisse St Charles, 1r octobre 1847. 25 oct—3pa-1m N. St-MARTIN, Shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le mulâtre EDMOND, se disant appartenir à M. Henry Doyle, près de Donaldsonville; ledit mulâtre est âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 7 pouces de haut. Le propriétaire est prié de le réclamer conformément à la loi.—Paroisse St Charles, le 16 novembre 1847. 17 nov—1m 3pa N. St. MARTIN, Shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles, le griffe GENERAL TAYLOR, se disant appartenir au bateau-à-vapeur Clarksville; le dit esclave mesure 5 pieds 4 pouces et ne parle qu'anglais.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi. Paroisse St-Charles le 22 octobre 1847. 27 oct—3pa-1m N. St-MARTIN, shérif.

CONDUIT à la geôle de police de la Municipalité No 3, l'esclave suivant:

JOHN TURNER, nègre, se disant appartenir à M. Gilton Henry C. Dunbar, ou Thomas Lands, Rivière rouge, Louisiane, il est âgé d'environ 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, ne parlant que l'anglais.

Le propriétaire du dit esclave, est requis de le réclamer au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ Jr., 6 nov—1m3pa 1er lieut. de la garde

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants:

UMPHREY, nègre se disant appartenir à M. George Robertson, marchand de nègres, demeurant dans l'Etat de la Virginie; il est âgé d'environ 31 à 35 ans, taille de 5 pieds 10 1/2 pouces, ne parlant que l'anglais.

MARGARITTE, négresse se disant appartenir à Mme Baldwin ou Gillet, elle est âgée d'environ 8 à 10 ans, taille de 4 pieds 4 pouces, ne parlant que l'anglais.

Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du Recorder en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ Jr., 15nov—3pa 1er Lieut. de la garde

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le nègre congo SAM, se disant appartenir à M. Prosper Foy de St-Jacques; le dit esclave est âgé d'environ 60 ans, mesure 5 pieds 5 pouces de haut, et ne parle que le créole. Le propriétaire est par le présent notifié de le retirer en se conformant à la loi. Paroisse St Charles, le 17 novembre 1847. 19 nov—1m3pa N. ST-MARTIN, shérif.

CONDUITE à la geôle de police de la Municipalité No 3, CORNELIA, négresse, se disant appartenir à M. Alexandre Bohl [illegible] elle est âgée d'environ 25 à 24 ans, taille de 4 pieds 3 pouces, ne parlant que l'anglais. Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.

M. HERNANDEZ, Jr. 27 oct—3pa 1er lieut. de la garde.

[illegible]

IL sera [illegible] 1847, à midi précis, [illegible] rue St-Louis. [illegible] d'environ 26 ans, [illegible] bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, de bon caractère, [illegible] tiers comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Acte pardevant H. Geyer, notaire public. 25 nov

Maison dans le Faubourg Tremé.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

IL sera vendu samedi 27 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis:

UN TERRAIN situé à l'encoignure des rues Ste-Anne et Villeré, mesurant 29 pieds et 9 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 97 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Villeré. Le dit terrain est désigné par le No. 4 du plan qui sera exhibé à la vente; ensemble la maison de quatre appartements, galerie, cabinets, etc, &c; ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent.

Un autre terrain attenant au précédent, désigné par le No. 3 du même plan, mesurant 30 pieds ou plus de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces.

Termes et conditions—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'au paiement.

Les actes de vente pardevant P. C. Laréche, notaire public. 24 nov

Fonds de Grocerie,

PAR E. BLACHE & CO.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, à 10 heures du matin, rue de la Vieille Levee, entre les rues St-Louis et Toulouse, pour clore, Un fonds de groceries, &c. Conditions—Comptant. 24 nov

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi prochain, 27 novembre 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues Kerlerec et Prieur, ayant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Prieur, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Kerlerec, le tout mesure française: Ensemble une maison de deux appartements, galerie et cabinet cuisine, chambre à domestique; le tout en bon état.

Conditions—Comptant. La maison est louée $10 par mois. 21 nov—4

Maison et terrain sur le railroad Pontchartrain vis à vis le Dépôt.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan samedi, 27 courant, à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations dessus, situé dans le carré limité par la levee et Esplanade, Victoire et Champs-Elysées, ayant 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 130 pieds de profondeur entre parallèles, plus amplement désigné à la vente. Les améliorations consistent en une bonne maison en briques à deux étages, et face au dépôt du railroad.

Conditions: moitié comptant et balance à 12 mois en billets portant hypothèque avec ... pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à échéance. Si les billets n'étaient pas payés aux échéances, ils porteront intérêt à huit pour cent de l'échéance jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être assurée et la police transférée jusqu'au paiement des billets. Acte de vente pardevant H. B. Cenas, aux frais de l'acquéreur. 17 nov

Choix de nègres de champ et ouvriers.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

IL sera vendu samedi, 27 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les esclaves suivants, de grande valeur:

Cupidon, âgé d'environ	25 ans,	nègre de champ.	
Monday,	"	27	"
Primero,	"	18	"
Randolph,	"	16	"
Toby,	"	18	"
Hercules,	"	18	"
Adam,	"	18	"
Louse,	"	19	excellent palfrenier.
Isaac,	"	19	"
Sam,	"	28	charpentier d'habitation.
Warrick,	"	19	perceur de pompe.
James,	"	40	charpentier de maison et ouvrier achevé.
Hampton,	"	27	excellent maçon et plâtrier.
Carson,	"	24	excellent cuisinier.
John,	"	24	"
Edward,	"	25	barbier.
Adeline,	"	18	négresse de champ.
Kate,	"	16	"
Sarah,	"	15	"
Sarah Ann,	"	15	"
Maria,	"	15	"
Eliza,	"	21	couturière et domestique de maison.
Julia,	"	30	cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Les dits esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévues par la loi.

Termes et conditions—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 9 mois, en billets endossés à la satisfaction, et portant intérêt au taux de 8 p. cent jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale sur les dits esclaves. 23 nov—5

TERRE A SUCRE DE GRANDE VALEUR.

Vente sans réserve pour opérer un partage.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

Encoignure Passage de la Bourse et rue Conti, Nos. 26, 28 et 32.

SAMEDI, 27 novembre 1847, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, la propriété suivante:

VINGT-DEUX ARPENS DE TERRE ayant face au fleuve sur une profondeur de 80 arpents, située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du Mississipi, 27 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, et 9 milles au-dessus de la Pointe à la Hache. Cette terre couvre parfaitement avec le reste de l'Etat en les glaises sont généralement peu de mal aux récoltes.

La profondeur varie de 20 à 25 arpens, le reste est une prairie basse qui donne un excellent pâturage pour les animaux.

Il y a à peu près 20 arpens de défriché.

Les communications avec la ville sont fréquentes. Cette terre se livrant sans réserve, les personnes qui ont le désir d'acheter ne trouveront à aucune autre occasion.

Un plan de la propriété sera déposé chez M. N. Vignié.

Termes—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque sur la propriété.

Les billets seront divisés par coupons. 6 nov—[illegible]

Succession de John McCready et sa dame.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 novembre 1847, il sera vendu en vente publique, samedi 11 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves suivants appartenant à la succession de John McCready et de sa dame:

EDMOND, nègre âgé d'environ 28 ans, LOUIS, nègre âgé d'environ 26 ans, boucherin, EUGENE, mulâtre âgé de 14 ans, JOE, [illegible] estropié d'une jambe.

Le mulâtre JOE, âgé d'environ 27 ans, et depuis deux ans en marronnage.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les dits esclaves, les billets portant intérêt au taux de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement et avec clause à ce paiement.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 nov—5

Bâtisses de Valeur rue du Camp. *Propriété d'Abner Robinson.*

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 18 décembre 1847, à l'Arcade Banks, à midi,

En vertu d'un ordre de la Cinquième Cour Judiciaire, paroisse de la Lafourche Intérieure et du 16 octobre 1847, les belles propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Abner Robinson; Quatre certains lots de terre situés dans le faubourg Lacourse en cette ville, et désignés sous les Nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan dressé par F. Zimpel, député voyer, le 16 juillet 1833. Lesdits lots sont attenants, et chacun d'eux mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes sur la rue du Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 3 lignes, en parallèles; le No. 1 formant l'encoignure des rues Camp et Delord, lesquelles propriétés ont été acquises par ledit Robinson, de Marie Thérèse Smith, femme de Pierre Smith, h. l. c. par un acte passé devant W. Y. Lewis, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et daté 7 août 1833. Le plan de ladite propriété, dressé par A. d'Hemécourt est exposé à l'Arcade Banks.

Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et garantie d'hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 nov—dn à 30

Succession de Françoise Pierre.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

IL sera vendu samedi, 18 décembre 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 12 novembre 1847, et pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans la Municipalité No. Un de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, St Louis, Dauphine et Conti, ayant mesure, d'après un croquis de plan dressé par L. Surgi, voyer de la Municipalité No. Un, le 11 novembre 1847, 33 pieds 1 pouce 3/4 de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 8 1/2 de profondeur, borné du côté de la rue St-Louis par la propriété de M. Roger, et du côté opposé par celle de Mme Decuir, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en:

1o. Une grande maison en bois divisée en quatre pièces, galerie et deux cabinets, cuisine double. La moitié de cette maison est occupée par un des héritiers, et l'autre moitié est louée $12 par mois.

2o. Une petite maison de deux pièces et cuisine, l'une des chambres est louée $5 par mois, et l'autre est occupée par l'un des héritiers.

3o. Une écurie construite dans le fond du terrain loué à bail jusqu'au 1er décembre 1848, à raison de $12 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets aux échéances, ils porteront 8 pour 100 d'intérêt jusqu'au paiement définitif.

L'acte de vente se passera pardevant A Chiapella, not. pub. 13nov—3en30j.

Bureau pour la vente de propriétés M. MOELLHAUSEN. *Allée de l'Arcade de Banks, No.* 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent recommander qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction. 5oc—

POTERIE DE MANDEVILLE.

La poterie de Mandeville vient de terminer son installation et se trouve dès à présent en mesure d'exécuter et délivrer immédiatement, à des prix fort modérés, les commandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.

Grâce au choix d'une terre de qualité supérieure, à la réunion des meilleurs ouvriers qui aient encore paru en Louisiane, et aux soins apportés dans tous les détails de cet établissement, les poteries de Mandeville surpassent tous les produits de même espèce par la finesse de leur grain, la dureté et la sonorité de leur pâte, la beauté des vernis; elles l'emportent surtout par le goût et la distinction de leurs formes, mérite jusqu'à ce jour trop négligé dans ce genre d'industrie.

Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux nécessités les plus variées. Aux jardiniers et horticulteurs, ils offrent tous les échantillons de pots à fleurs ordinaires et d'une qualité sans égale jusqu'à présent, ainsi que des vases de formes antiques, italiennes, et des modèles du plus haut choix.—Aux ménages ils présentent l'assortiment complet de la vaisselle de table et de cuisine, réchauds, particulièrement en bas—Enfin, à MM. les architectes, ils soumettent tous les articles de construction et de décors, tels que plâtres pour voûtes, carreaux émaillés, briques creuses pour cloisons, tuiles, tuyaux de conduit pour salons, [illegible], &c. &c.

S'adresser à MM. de la [illegible] & Co, à Mandeville (L.) ou au Magasin du Dépôt, à la Nlle.-Orléans, sur la Vieux Bassin. [illegible]

CHANDELLES DE L'ETOILE—25 caisses de six, sorties, par le navire Albatross, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 19 oct 54, Vieille Levée

---

A. DUVALL, Encanteur.

AUJOURD'HUI vendredi, 26 du courant, il sera vendu au No. 29, rue Poydras, pour clôre des consignations: 60 caisses tabac à chiquer de la Virginie, marque du Papyrus, Rose et Jesse Hare. Immédiatement après, au No. 12, rue Poydras, 60 barils Biers et 150 douzaines balais. 26 nov—1

PAR HYDE & MOSS.

A leur magasin, No. 36, rue de la Commune, [illegible]

AUJOURD'HUI, à 10 heures 1/2, divers envois d'articles de fonds (anglais), marchandises sèches, [illegible] et chapeaux, &c.

A MIDI—Groceries, savoir: 8 barils sucre nouveau, 75 sacs café Rio, 100 caisses blanc de baleine, 25 do chandelles de suif françaises, 25 do adamantines et autres de composition, 100 do savon Castille et commun, 20 do do veine bleu, 6 do muscades un peu endommagées, 50 barils maquereau nouveaux, 20 do huile de lampe, 50 caisses thé impérial et Gunpowder, 20 barils eau-de-vie du pays, 20 do Gin, 60 milliers cigares espagnols, 120 do do assortis américains.

Avec une variété de marchandises de fonds en groceries. 26 nov

Marchandises sèches, Chapeaux, Souliers.

PAR MORPHY & NEVIUS.

W. P. SCOTT, Encanteur.

VENDREDI 26 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin No 37, rue des Magasins, savoir: Calicots, Osnaburgs, draps de lits, chemises, cotonnades, flanelle, habillements, mérinos, crêpes, bas, bonnets, fil, fils, toiles de fil, bonnets de coton, de soie, bonneterie, gants, mousselines, chemises blanches à raies, habits, pantalons, gilets, robes de dessus, soutane. Chapeaux de castor et casimir et tous de toutes qualités, bottes, brodequins et souliers, &c. 24 nov

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises avariées du steam r Memphis.

PAR SYKES & HYDE.

A. DUVALL, Encanteur.

SAMEDI, 27 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, 37, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra,

6 caisses marchandises sèches, consistant en habillements, casimirs, toiles, indiennes coton, satinet, achats, couvertes et divers autres articles. 3 caisses contenant selles et harnais. 3 do faïence et verres. 1 balle de marchandises. 1 malle habillements, 2 caisses souliers, cordes du naufrage du steam r Memphis.

Immédiatement après la vente et au même endroit: 3 caisses indiennes en bon ordre, 40 malles toiles Taylor et à d'es qualités, 15 jeux de malles, 25 caisses chapeaux différentes qualités.

A MIDI: Groceries, Provisions, Liqueurs. 26nov

MEUBLES EN VENTE.

PAR MORPHY & NEVIUS.

Wm P. SCOTT, Encanteur

LUNDI, 29 courant, à 10 heures, il sera vendu au No. 57, rue Dumaine, entre celles Condé et Royale, un assortiment général de meubles, consistant en partie, de sofas, armoires, bois de lit, chaises, tapis, glaces, tables, verrerie et faïence, &c. 26 nov

PAR P. E. TRICOU.

Vente pour opérer un partage.

IL sera vendu le jeudi 2 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Quatre lots de terre situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 31, 32, 33 et 34 d'après un plan fait par Bringier, arpenteur général le 26 juillet 1826, et déposé en l'étude de C. V. Foulon notaire, lesdits lots de terre ayant au pied français, savoir:

Les lots Nos. 31, 32 et 33, contigus, chacun 30 pieds de face à la rue St Philippe, entre les rues Prieur et Johnson, chacun la même mesure sur la ligne du fond et 120 pieds chacun de profondeur de chaque côté.

Et le lot 34, contigu au No. 33, formant encoignure aux rues St-Philippe et Johnson sur 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur [illegible], conformément audit plan.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance, porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an.

Les acquéreurs auront le droit de payer le prix de leur adjudication, à la date de la délibération de l'acquéreur, en raison de 8 pour cent l'an.

Les actes de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais des acquéreurs. 25 nov—6

Excellente cuisinière créole, et blanchisseuse.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 27 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

MELITE, négresse créole âgée d'environ 23 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit de six mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la dite esclave. 23 nov—4

Esclaves, Esclaves.

PAR MORPHY & NEVIUS.

Wm P. SCOTT, Encanteur.

SAMEDI, 27 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks:

HARRIETT, négresse âgée d'environ 25 ans, excellente cuisinière et blanchisseuse, à une bonne d'enfans, [illegible] âgé d'environ huit ans, tous deux créoles de cette ville. Les dits esclaves ne seront vendus [illegible] pleinement garantis. Acte de vente pardevant D. J. Ricardo, aux frais de l'acquéreur.

Conditions—comptant. 24 nov—4

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 27 novembre 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.

Deux lots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les Nos. 1 et 2, dans l'îlet renfermé par les rues Champs Elysées, Frenchmen, St-Jean Baptiste et St-Antoine. Le No. 1 forme encoignure et mesure 23 pieds de face à la rue des Fr. sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St Jean Baptiste.

Le lot No. 2 attenant au précédent est de même mesure.

Conditions—Moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 23 nov—4

Terrains de valeur, au faubourg Tremé, propres à bâtir.

PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

SAMEDI, 27 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Quatre LOTS DE TERRE situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue [illegible], sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces, dans l'îlet borné par les rues [illegible] et St Philippe, qui ce sont désignés sur le plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de $100, 50 chaque lot, payable à 1 et 2 ans, du 29 avril dernier, et la balance comptant.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 34 pieds de face à la rue St Philippe, entre celles Claiborne et Derbigny, sur 117 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté. 127 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut. Ensemble une maison briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, de quatre appartements, grande salle à manger, galerie, derrière, cabinet et cave en briques; une cuisine à étage composée de chambres à domestiques, dépenses, etc. puits en briques, citerne et lieux d'aisance en briques. Le tout en bon état.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $1,50 chaque, payables à 1 et 2 ans du 15 mai dernier. La balance au comptant.

Six lots de terre situés au faubourg Franklin dans l'îlet No. 119, bornés par les rues Promenade Washington, Musique, St Avoie et Prosper.

Conditions à la vente.

Les actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 nov—5

Belles propriétés dans la Municipalité No. 3.

VENTE SANS RESERVE.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

Encoignure Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 16 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les propriétés suivantes:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny formant l'encoignure des rues Français et Grands Hommes et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces, faisant face à la rue des Français; le dit lot est désigné par le No 1 du plan qui sera exhibé à la vente. Ensemble la maison, contenant un vaste magasin, deux chambres à feu, cuisine, chambre à domestique, cour pavée, citerne, waterworks, puits, etc etc.

2o. Un autre lot de terre attenant au précédent, désigné par le No. 2 du même plan, mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces. Ensemble la maison entièrement remise à neuf, contenant quatre chambres à feu galerie, deux cabinets etc., cuisine, chambre à domestique, cour pavée, puits, citerne, waterworks, etc.

3. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, rue Casacalvo, entre les rues Clouet et Montégut, désigné par le No. 1, du plan qui sera aussi exhibé à la vente: le dit lot mesure 42 pieds de face à la rue Cas. alvo, sur une profondeur de 73 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Ensemble la maison entièrement remise à neuf, composée de quatre chambres à feu, galerie, et deux grands cabinets, cour pavée, cuisine chambres à domestiques, citerne, etc, etc.

4o. Un autre lot de terre attenant au précédent, désigné par le No. 9 du même plan, mesurant 44 pieds 10 pouces de face à la dite rue Casacalvo, sur une profondeur de 73 pieds 6 pouces. Ensemble la maison et autres dépendances semblables à celles qui se trouvent sur le lot No. 1.

5o. Trois lots de terre situés sur la rue Moreau, entre les rues Clouet et Montégut, désignés par les lots Nos. 7, 8 et 10, mesurant chacun 24 pieds 6 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 120 pieds.

6o. Deux lots de terre situés sur la rue Elmire, entre le Chemin Public et la rue des Grands Hommes, désignés par les lots Nos. 1 et 2 conformément au plan dressé par J. Pilié, le 5 décembre 1839, et déposé en l'étude de Chs. Boudousquié, notaire public; les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et près de l'ouverture de la rue Casacalvo.

Termes et conditions:

Un quart comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et portant intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement au taux de huit pour cent par an, les dits billets seront garantis par hypothèque spéciale sur les dites propriétés.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans des susdites propriétés peuvent être examinés maintenant au bureau de l'encanteur. 23 nov—[illegible]

Goëlette fine voilière de Baltimore, à l'encan.

PAR BEARD, CALHOUN & CO.

P. E. LAYET, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, 2 décembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, et sans réserve,

LA GOELETTE fine voilière KELAMPAGO, du port de 100 tonneaux, construite à Baltimore, en chêne vert, doublée et chevillée en cuivre; ensemble avec cordages, voiles, apparaux, chaînes et ancres; dans l'état où elle est actuellement de l'autre bord du fleuve, près la maison de, M. Ja. McDonough.

Conditions—comptant—Un inventaire peut être vu avant la vente. 18 nov

Succession de Miss Rachel Bannister.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

P. E. LAYET, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, mardi 30 novembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable E. A Canon, agissant pour l'honorable Jn. [illegible], juge de la 1ère Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juillet 1847, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Miss Rachel Bannister, savoir:

Un certain lot de terre sous le No. 4, dans le carré limité par les rues Julie et Philippa, promenade Triumet Bienvenue de la Mobile; ensemble avec les améliorations y existant, mesurant 28 pieds de face à la rue Philippa, sur une profondeur de 50 pieds entre lignes parallèles; les améliorations se composent d'une bâtisse en bois à deux étages.

Six lots de terre dans le carré limité par les rues Bread, Burgundy, Venus et le chemin à Gentilly; le tout plus amplement décrit par un plan présenté à la vente.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, sur billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant L. Herman, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 26 nov

---

[illegible] MARY, capt. [illegible] partira pour les Attakapas, vendredi, 26 courant, à 4 heures après midi; pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le débarcadère des paquebots ou à T. B. SMITH, 36, rue des Magasins, ou à McCALL & ADAMS, 25 nov [illegible]

POUR LES ATTAKAPAS—Par mer.—Le bon marcheur et solide steamer E. A. OGDEN, capitaine W. Y. Johnson, est dans le port et prêt à recevoir du fret vis à vis la rue St Louis, et partira comme il est ci dessous, jeudi 25 courant, à quatre heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour la Nouvelle Ibérie, et tous les autres ports sur sa route; pour plus amples renseignements, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, Agent, 24 nov No 1, Front Levee.

POUR BATON-ROUGE.—Le paquebot YAZOO, cap. D. R. Hunt, commencera à faire régulièrement ces voyages, partira tous les mardi à 10 heures pour ce port ci-dessus et les ports intermédiaires de la côte, ayant été caréné à neuf à St Louis à la satisfaction des inspecteurs de cette ville et de ceux de la Nlle Orléans, les chargeurs peuvent se faire assurer aussi bon marché que par aucun autre steamboat faisant ces voyages. Nous sollicitons le patronage du public que nous espérons mériter par notre zèle et attention pour les passagers. 23nov

POUR LA BALIZE.—(Deux voyages par semaine.) Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanche à 5 heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.

Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci-devant.

Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à A. LACOSTE & Co, 21oct 71, Vieille Levée.

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport.

Le vapeur BELLE-CREOLE, capitaine John M. Ross, ne faisant plus Baton Rouge jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, ira jusqu'à Williamsport.

Départ de la Nouvelle Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin, de Bayou Sara tous les mercredis, après l'arrivée des chars du rail road.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à P. A. CHAMBONNIER, agent, 14oct 46, Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'ETE.

Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Fort Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredi, à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les samedis matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à Bravo & Larroque, ou à GERARD & FERRIER. 20 juin

ON demande deux ou trois navires, pour charger dans le Bayou Têche pour Baltimore. ALFRED KEARNY, & Co. 13nov 96 Magasins

A FRETER—Plusieurs navires de 300 à 700 barils. Pour les conditions s'adresser à ALFRED KEARNY & CO, 11 nov 96 rue des Magasins.

ON a besoin d'un navire pour transporter des planches de la Mobile et de Pensacola à la Havane, s'adresser à ALFRED KEARNY & Co, 11 nov 96 Magasins

POUR LA VERA-CRUZ.—Une fine voilière, [illegible] en chargement pour [illegible] partira de [illegible] et prendra du fret à des [illegible] ADAMS [illegible] BENT & Co, [illegible] Magasins.

[illegible] Richmond—[illegible] ne [illegible] paquebots de Richmond et de la Louisiane;—La barque paquebot BACHELOR A 1, cap. H. Horton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant des beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & BAXTER

POUR BOSTON.—Le fin voilier A. 1 BRUTUS, capt. Lerhan, partira immédiatement. Pour fret et passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 19 nov 93, Commune.

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier WAKONA, capitaine Paine, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 25 nov 95, rue Commune.

POUR BOSTON.—La barque A 1 ALPHA, capt. Birdill, ayant une partie de son chargement engagé, et chargeant, partira bientôt. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 13nov

POUR NEW-YORK. ligne de paquebots de la Louisiane.—Pour partir le ler décembre.—Le paquebot régulier TRIBUNE, capitaine Farland, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché au coton ou à J. W. STANTON & Co, 20nov encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Le navire fin voilier ROME capt. Mancon, ayant la plus partie de son chargement engagé, et chargeant partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, au coin de la rue Municipalité ou à BAILEY & BAXTER. 20 nov

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible] capitaine T. V. B. [illegible] ayant son chargement engagé, partira sous peu. [illegible] ballots [illegible] JOHN O. WOODRUFF & Co, 20 nov 93, rue des Magasins

POUR TRIESTE.—Le navire neuf et bon marcheur GONSALVA A1, capt. Brown, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 20 nov 95, rue Commune.

POUR TRIESTE.—La barque fine voilière LYCURGUS, capt Brown, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à JENKINS & TIGLER, 20 nov 95, rue Commune.

POUR NANTES.—Le navire fin voilier TALMA, cap. Murray, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine, à bord ou à JENKINS & TYLER, 20 nov 95, Commune.

POUR NANTES et Bordeaux.—La fin voilier navire français LOUISE, capt. Leotle, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 20 nov 95, rue Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier et de première classe CATO, capitaine Bertrand, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE, 17 nov 93, rue de la Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier OSCAR, cap. Labory, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou au bureau de F. JORDY, 10, Conti, 12nov ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire français fin voilier PESCATORE, A. 1, capt. Bourdon, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, à CH. ROCK, ou à JENKINS & TIGLER, 25 nov 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au cap. à bord vis à vis le marché aux légumes ou à JENKINS & TIGLER, 23 nov 95, rue de la Commune

POUR LE HAVRE.—Le paquebot fin voilier et de première classe, TAGLIONI, capitaine George L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.

Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de jolis aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 17 nov 93, rue de la Commune

Pour le Havre. Le navire HARTLEY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu: pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER. 15 nov 95, rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de première classe, EMMA WATTS, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira incessamment. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à 9 nov LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, GEORGES WASHINGTON, marqué A. No. 1, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à 6 nov. L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire packet IOWA, capt. H Parker, partira incessamment. Pour fret de 300 balles ou passage, d'aller ou de retour, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 1er nov 77, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire MICHIGAN, capt. Mason partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 1ernov 93, Commune.

POUR MARSEILLE.—Le navire fin marcheur MEGUNTICOOK, capt Isley, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 4nov 93, Commune

POUR GLASGOW.—La fin voilier JAMES TITCOMB, cap. Murphy, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret et passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à A. ADDISON & Co, 26 nov ou à BAYLEY & BAXTER.

POUR LONDRES.—Le fin voilier APOLLON, capitaine Howes, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu; pour fret d'environ 300 tonneaux de coton ou autre fret léger, et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 18 nov 95, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le fin voilier ONTARIO, A. 1, capitaine Cheever, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 24 nov 95, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe GOVERNOR DAVIS, capitaine Upton, partira incessamment. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 12 nov 93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le fin voilier packet OHIO A. 1. de New-York, capitaine Clark, ayant les trois quarts de son chargement engagé, et chargeant, partira sous peu. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de la presse d'Orléans, ou à BAILEY & BAXTER, 16 nov 77, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Paquebot régulier—Le navire fin voilier, de première classe, OREGO, capitaine Drew, partira prochainement. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 9 nov 93 Commune

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS. Et Bureau de [illegible]

[illegible]

LES personnes qui [illegible] d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser.

La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 1juil—1an